

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS215

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 32 QUINQUIES

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« font »,

les mots :

« peuvent faire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction de l'article 32 *quinquies* adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et relatif à l'accès aux aides techniques pour les personnes en situation de handicap.